

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 28 Juin 2016

Début de séance à : 20h30

Présents : Mme GARRIGUES Michèle, Maire.
Mme DURAND Colette, Adjointe.
Mmes AUSTRUY Camille, CAPGRAS Marie-José, SCHOTTE Claire et DELMAS Nicole.
Mr MONFRAIX Alain, SORROCHE Rafaël, Adjoints.
Mrs FOUCHER Bertrand, MILLET Valentin et PERES Albert.

Procurations: M. LIONNET Marc donne procuration à Mme SCHOTTE Claire.
M. BOUBILA Yannick donne procuration à M. SORROCHE Rafaël.
M. CROS Gilbert donne procuration à Mme DELMAS Nicole.

Absente excusée : Mme BOUVILLE Marie-Christine.

Secrétaire : Madame AUSTRUY Camille.

Ordre du jour :

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 15/06/2016,*
- *Choix fournisseur maintenance informatique,*
- *Redevance GRDF « occupation domaine public 2016 »,*
- *Ecole et conseil municipal des jeunes,*
- *Soirée musicale.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15/06/2016 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS:

I – Choix fournisseurs maintenance informatique.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été effectuée afin d'arrêter un prestataire pour la maintenance informatique. Madame Durand présente les 5 offres reçues:

- CGL INFORMATIQUE,
- INFO PLUS,
- ATELIER BIS,
- CLINITECH PC,
- MISSION MICRO.
- Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents décident de choisir la Sté MISSION MICRO, et autorisent Madame le Maire à signer le contrat correspondant

La délibération est votée à l'unanimité.

II – Redevance GRDF « occupation domaine public 2016 ».

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions du décret 2007-606 du 25 avril 2007 portant réclamation de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz, GRDF (Gaz Réseau Distribution France) se doit de déclarer ses infrastructures à la Commune au titre du droit de passage et servitudes.

Pour la commune de Belberaud, le linéaire du réseau est de 4 244 m

Le montant de la redevance dû par GRDF à la Commune au titre de 2016 s'établit suivant la formule suivante :

$$[(0.035 \times 4244) + 100] \times 1.16 = 288.31 \text{ €}$$

Madame le Maire propose qu'un titre exécutoire de paiement à concurrence de 288 € soit établi à GRDF.

La délibération est votée à l'unanimité

III – Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet.

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'ouvrir le poste suivant à compter du 01 septembre 2016 :

- Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (25 heures) afin de permettre à une atsem d'évoluer dans sa carrière

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décident d'ouvrir le poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (25 heures) à compter du 01 septembre 2016,

La délibération est votée à l'unanimité

IV – Tarifs cantine.

Madame le Maire rappelle le choix fait en 2013 de la Société RECAPE comme prestataire pour les repas de cantine.

A partir de Septembre 2016, la société RECAPE augmente ses tarifs en portant :

- Le repas maternelle à 2.66 € TTC
- Le repas élémentaire à 2.70 € TTC
- Le repas adulte à 4.40 € TTC
- Formule sandwich supplément de 1.00 € HT

Madame le Maire propose de répercuter cette augmentation sur le prix unitaire facturé.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de fixer à compter du 1^{er} Septembre 2016 le prix des repas maternelle et élémentaire à 3.10 € et le prix du repas adulte à 4.40€.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à signer la convention de

livraison repas de la Société RECAPE pour 2016-2017.

La délibération est votée à la majorité (12 pour et 2 abstentions).

V – Tarifs Alaé.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter la mise en place d'une grille de tarification sur les quotients familiaux conforme à celle de la CAF dans l'attente d'une décision du Sicoval.

Toutefois Madame le Maire propose de demander l'habilitation CAFPRO afin de simplifier les démarches administratives pour la facturation.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent le report des nouvelles grilles de tarification et autorisent Madame le Maire à signer la convention CAFPRO.

La délibération est votée à la majorité (13 pour et 1 abstentions).

SUJETS HORS DÉLIBÉRATION:

Ecole : Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du conseil d'école auquel elle a participé avec Mme BOUVILLE le 23 Juin 2016.

Elle indique que les enseignantes ont refusé la proposition de mettre en place un Conseil Municipal des enfants.

Renégociation de prêt : Suite à une demande de renégociation du prêt pour le Centre Culturel le Crédit Agricole nous a adressé une offre avec un allongement de 5 années au même taux d'intérêt (4.45% fixe). Après étude la commune ne fait pas suite à cette proposition qui représente à terme un surcoût de 36 929.22 €.

Soirée musicale : Rafaël SORROCHE propose de mettre en place le 23 septembre 2016 à partir de 19h00 une soirée lecture poétique et musicale qui intègre la lecture dans un environnement naturel avec la participation de 4 comédiens professionnels dans le jardin de la future mairie.